

La réparation du préjudice corporel devant le juge administratif

Vendredi 14 mars 2025
de 9h15 à 17h30

eurojuris.fr

Animé par :

Allan GAUTRON

Rapporteur public
CAA Marseille, 2^{ème} chambre

Avec la participation de :

Capucine VARRON-CHARRIER

Avocate à Toulon
Cabinet Clamence Avocats

Horaires :

9h15 / 12h45 – 14h/17h30
Soit 7 heures de formation

Lieu :

Eurojuris - Wojo
82 avenue du Maine
75014 PARIS

Spécialités / compétences :

Droit public, droit de la fonction
publique, réparation du dommage
corporel

Public visé

Avocats, juristes, commissaires de
justice, notaires.

Pré-requis

Nos formations sont ouvertes à
tous les professionnels du droit en
exercice.

Renseignements :

Virginie MEREGHETTI-FILLIEUX
EUROJURIS FRANCE
82 avenue du Maine
75014 PARIS
Tél : 01 46 33 07 19
formation@eurojuris.fr

Prise en charge :

Eurojuris France a obtenu la
certification Qualiopi pour les actions de
formation. Cette formation peut donc
être prise en charge par les organismes
financeurs. Numéro de déclaration
d'activité d'EUROJURIS France :
11 75 375 0575. Ce numéro de vaut pas
agrément de l'Etat.

Validité du programme du 24 janvier au 30
mars 2025 – Version 1

Programme du séminaire

Objectifs : Généralités, fondements de responsabilité, préjudices indemnisables et difficultés procédurales – Mise en perspective avec les solutions dégagées par le juge judiciaire. Au terme de cette formation le participant mettra en parallèle les positions du Conseil d'Etat et de la Cour de cassation sur la réparation du dommage corporel, qu'il s'agisse de l'application du CSP ou des barèmes indemnitaires.

Programme pédagogique de la journée :

1- Présentation générale

2- Fondements de responsabilité

Dommages de travaux publics

Usager et défaut d'entretien normal

Autres régimes d'indemnisation

Fonction publique

Responsabilité sans faute de l'employeur public

Actions de droit commun

Responsabilité hospitalière

Responsabilité pour faute

Responsabilité sans faute pour risque

Intervention de l'ONIAM au titre de la solidarité nationale

Substitution de l'ONIAM à l'assureur défaillant de l'établissement
de soins

3- Préjudices indemnisables

Préjudices généraux

Préjudices propres à chaque catégorie de victime

Victimes directes

Victimes indirectes

4- Difficultés procédurales

Voies envisageables

Rôle de la CCI en cas d'accident médical

Juge administratif ou juge judiciaire ?

Juge des référés et juge du fond

Questions préalables

Subsistance et périmètre du litige

Recevabilité

Office du juge et régularité de sa décision

Prescription

Problématique de la réparation en nature

La réparation du préjudice corporel devant le juge administratif

Vendredi 14 mars 2025
de 9h15 à 17h30

eurojuris.fr

Animé par :

Allan GAUTRON

Rapporteur public
CAA Marseille, 2^{ème} chambre

Avec la participation de :

Capucine VARRON-CHARRIER

Avocate à Toulon
Cabinet Clamence Avocats

Horaires :

9h15 / 12h45 – 14h/17h30
Soit 7 heures de formation

Lieu :

Eurojuris - Wojo
82 avenue du Maine
75014 PARIS

Spécialités / compétences :

Droit public, droit de la fonction publique, réparation du dommage corporel

Public visé

Avocats, juristes, commissaires de justice, notaires.

Pré-requis

Nos formations sont ouvertes à tous les professionnels du droit en exercice.

Renseignements :

Virginie MEREGHETTI-FILLIEUX
EUROJURIS FRANCE
82 avenue du Maine
75014 PARIS
Tél : 01 46 33 07 19
formation@eurojuris.fr

Prise en charge :

Eurojuris France a obtenu la certification Qualiopi pour les actions de formation. Cette formation peut donc être prise en charge par les organismes financeurs. Numéro de déclaration d'activité d'EUROJURIS France : 11 75 375 0575. Ce numéro de vaut pas agrément de l'Etat.

Validité du programme du 24 janvier au 30 mars 2025 – Version 1

Déroulé horaire de la journée :

- 9h-9h15 : Accueil des participants (café d'accueil)
- 9h15-9h30 : Présentation générale
- 9h30-11h : Dommages de TP et Fonction publique
- 11h-11h10 : Pause-café
- 11h10-12h45 : Responsabilité hospitalière
- 12h45-13h45 : pause déjeuner (déjeuner inclus)
- 13h45-14h : Echanges avec les participants
- 14h-15h40 : Préjudices indemnisables
- 15h50-17h15 : Difficulté procédurales
- 17h15-17h30 : Evaluation formative avec échanges et questions entre l'intervenant et les participants afin de valider les acquis des participants

Méthode pédagogique utilisée et documents de fin de formation :

Cette formation utilisera une méthode de formation démonstrative, avec des temps d'échanges entre l'intervenant et les participants et des mises en situation. L'intervenant et / ou le responsable de la commission interrogeront à intervalles réguliers les participants afin de s'assurer du bon déroulement de la formation. A l'issue de la formation un questionnaire de satisfaction sera adressé au participant ainsi qu'une attestation de présence.

Contact Handicap :

Vous êtes en situation de handicap et souhaitez suivre l'une de nos formations ? Vous pouvez contacter Virginie Mereghetti-Fillieux, contact Handicap, par téléphone au 01 46 33 07 19 ou par mail à formation@eurojuris.fr afin que nous puissions échanger sur des solutions adaptées à votre situation.

Vous souhaitez suivre cette formation en visioconférence ?

Nous proposons le suivi en visioconférence pour toutes nos formations. Nous utilisons comme système de visioconférence Zoom, qui permet au stagiaire de suivre la formation en direct, et de poser les questions qu'il souhaite soit en activant son micro, soit via un système de chat intégré à Zoom. Il est demandé à tous les participants suivant une formation en visioconférence de disposer d'une bonne connexion internet ainsi que d'une webcam activée durant toute la durée de la formation.

Inscription

- Je souhaite participer au séminaire au tarif Membre d'Eurojuris en présentiel : 348 € TTC, soit 290€ H.T.
- Je souhaite participer au séminaire au tarif Membre d'Eurojuris en visioconférence : 480€ TTC, soit 400€ H.T.
- Je souhaite participer au séminaire au tarif Non – Membre d'Eurojuris : 720€ TTC, soit 600 € H.T.
- Je souhaite participer au séminaire au tarif Non – Membre d'Eurojuris en visioconférence : 960€ TTC, soit 800€ H.T.
- Je ne peux pas assister au séminaire EUROJURIS mais souhaite en recevoir la documentation (textes, jurisprudences ...) au prix de 50€ HT (60€ TTC) l'unité.

Nom : Prénom :

Cabinet - Société: Profession :

N° INSEE :

Modalités et délais d'inscription / d'annulation :

Merci de renvoyer ce bulletin d'inscription par mail à formation@eurojuris.fr ou par courrier à l'adresse suivante : Eurojuris France – 82 avenue du Maine – 75014 Paris. Vous pouvez également vous inscrire directement en ligne sur notre site internet à l'adresse suivante : <https://www.eurojuris.fr/formations.htm>.

Aucune place ne sera réservée sans son règlement, à adresser accompagné de ce bulletin au Siège d'EUROJURIS France, ou à effectuer par virement.

Il est possible de s'inscrire en présentiel à une formation jusqu'à 48h avant la formation, sauf dérogation expresse, dans la limite des places disponibles. Pour un suivi en visioconférence l'inscription doit se faire au moins 10 jours avant la formation, sinon la documentation sera adressée par courriel uniquement.

Seules les demandes de remboursement confirmées par écrit et reçues jusqu'à 2 jours avant le séminaire pour les membres d'Eurojuris inscrits en présentiel et 7 jours avant pour les non membres d'Eurojuris et les inscrits au suivi en visioconférence sont acceptées.